

Le QUOTIDIEN

DE LA REUNION ET DE L'OCEAN INDIEN

N° 6849 - 23^e année

Prix : 5,00 F (0,76 Euro)

jeudi 10 juin 1999

LE THEATRE VOLLARD DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL

« Une première inquiétante »

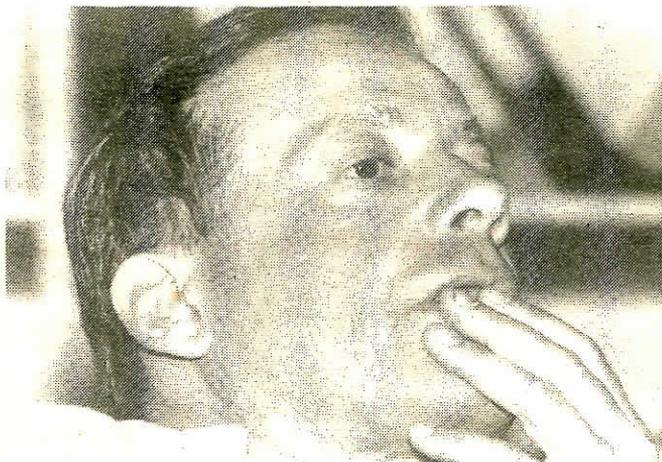
La convocation du théâtre Vollard devant le tribunal correctionnel, pour menaces et injures à l'encontre de Pierre-Luc Bonnin, conseiller pour le théâtre à la Drac, le 18 juin prochain, est une première au niveau national. Une première qui ne laisse pas indifférent en métropole.

Le théâtre Vollard, en proie à de grosses difficultés financières et placé en redressement judiciaire, a présenté mardi une liste d'une centaine d'artistes et écrivains réunionnais qui ont apporté leur soutien à la doyenne des compagnies théâtrales réunionnaises.

Ces signataires s'indignent de cette situation, assurent les comédiens de leur soutien et demandent aux autorités de contribuer à la poursuite et au développement des activités de Vollard.

A la lecture de cette liste de signataires, on peut s'étonner de la quasi absence des professionnels du théâtre réunionnais - Acte3, Talipot, théâtre des Alberts, Koméla, etc. - qui ont visiblement préféré s'abstenir. Sûrement ont-ils voulu éviter de se mettre en porte-à-faux vis-à-vis de la direction des affaires culturelles de la Réunion qui soutient en partie leurs activités.

En revanche, la situation de Vollard et notamment sa convocation, le 18 juin prochain, devant le tribunal correctionnel de Saint-



Pierre-Luc Bonnin, conseiller pour le théâtre à la Drac (à droite), a porté plainte contre Emmanuel Genvrin (à gauche) et André Pangrani pour injures et menaces à fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions. Une audience est prévue le 18 juin au tribunal correctionnel.

Denis pour injures et menaces à l'encontre de Pierre-Luc Bonnin, conseiller pour le théâtre et l'action culturelle, ne laisse pas indifférent en métropole.

C'est en effet une première qui se déroulera ce jour-là à la Réunion : jusque-là, jamais un fonctionnaire du ministère de la Culture n'avait porté plainte contre des artistes. Pour Robert Abirached, qui a été directeur du théâtre et des spectacles au ministère de la Culture de 1981 à 1988, il s'agit d'ailleurs là d'une « première inquiétante », qui ne devrait pas manquer d'intéresser les médias nationaux.

« Ça me choque »

S'il laisse le soin au ministère de s'exprimer sur cette affaire en temps voulu, Robert Abirached

s'intéresse au cas Vollard pour deux raisons. « Tout d'abord parce que j'avais vu le travail de Genvrin à la Réunion à l'époque et qu'il me semblait prometteur et digne d'être accompagné », souligne ce grand spécialiste du théâtre. Un avis qui avait également été partagé par le rapport Deschamps au début des années 90. « Ensuite parce que ça me choque que des problèmes artistiques puissent être réglés devant la justice. Si conflit il y a, il doit se régler ailleurs que dans un tribunal », insiste-t-il. C'est ce principe qui me choque et qui me paraît aujourd'hui inquiétant ».

Une chose est sûre, c'est que de l'issue de cette audience du tribunal correctionnel, dépendra l'avenir de Vollard. Une condamnation, même symbolique, permettrait à la Drac de camper sur ses positions et de couper défini-

tivement les vivres à Vollard. Un non lieu, en revanche, pourrait avoir des conséquences beaucoup plus positives pour la troupe d'Emmanuel Genvrin, qui se verrait lavée d'accusations graves.

Il entraînerait alors vraisemblablement une réaction du ministère de la Culture, qu'on dit aujourd'hui prêt à faire un geste en direction de Vollard. A ce moment-là, ce serait la direction régionale des affaires culturelles qui se trouverait en porte-à-faux vis-à-vis de son ministère. Une situation bien inconfortable qui pourrait alors provoquer des mouvements au sein de la Drac. En l'absence de témoins, reste à savoir ce que pèsera la parole d'artistes par rapport à celle d'un fonctionnaire d'Etat. Réponse le 18 juin.

V.P